



NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

*Vingt-septième réunion du Comité d'experts de la CEA*

*26 – 29 mars 2008*

*Quarante et unième session de la Commission*

*31 mars – 2 avril 2008*



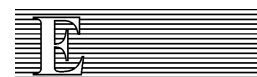
COMMISSION DE  
L'UNION AFRICAINE

*Troisième réunion du Comité d'experts*

*Troisième session de la CAMEF*

**Première réunion annuelle conjointe de  
la Conférence des ministres de l'économie et des finances  
de l'UA et de la Conférence des ministres africains des  
finances, de la planification et du développement  
économique de la CEA**

*Addis-Abeba*



Distr.: Générale  
E/ECA/COE/27/17  
AU/CAMEF/EXP/17(III)  
Date: 8 mars 2008

Français  
Original: Anglais

## **Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011**

### **Plan – programme biennal**

#### **Programme 14 Développement économique et social en Afrique**



## Table des matières

	<b>Page</b>
Résumé .....	ii
Orientation générale .....	1
Sous-programme 1: Commerce, finances et développement économique .....	5
Sous-programme 2: Sécurité alimentaire et développement durable .....	8
Sous-programme 3: Gouvernance et administration publique .....	10
Sous-programme 4: Information, science et technologie au service du développement .....	12
Sous-programme 5: Coopération économique et intégration régionale .....	14
Sous-programme 6: Parité et participation des femmes au développement .....	16
Sous-programme 7: Activités sous-régionales pour le développement .....	18
Sous-programme 8: Planification et administration du développement .....	28
Sous-programme 9: Statistiques .....	29
Sous-programme 10: Développement social .....	31
Textes portant autorisation du programme .....	33

## Résumé

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) est heureux de soumettre à la Conférence le projet de cadre stratégique/plan-programme biennal pour la période 2010-2011. Tout comme au cours des exercices biennaux passés, le projet de cadre stratégique vise à réaffirmer le mandat de la CEA et à intensifier son assistance aux États membres africains ainsi qu'à leurs partenaires de développement pour la formulation et la mise en oeuvre de politiques et de programmes appropriés qui déboucheront sur une croissance économique durable et le développement social, l'accent étant mis en particulier sur la réduction de la pauvreté, ainsi qu'il est prévu dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de même que sur les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans cet esprit, le projet de cadre s'inspire d'enseignements pertinents découlant de l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 et des défis attendus en 2008-2009, de même que de la mise en oeuvre du Plan d'activités de la CEA pour 2007-2009.

Depuis son repositionnement en 2006, la CEA s'efforce d'obtenir des résultats dans deux domaines interdépendants et complémentaires: a) Promouvoir l'intégration régionale pour appuyer la vision et les priorités de l'Union africaine; b) Répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et relever les nouveaux défis mondiaux. Elle consolidera les acquis de son repositionnement, en redoublant d'efforts pour parvenir à une plus grande efficacité et produire un impact plus grand dans l'exécution des programmes. À cet égard, la Commission continuera d'améliorer ses méthodes de travail en vue de devenir plus souple et plus efficace sur le plan des résultats.

Sur la base de ses deux piliers, la CEA mènera son travail par le biais de 10 sous-programmes aménagés de façon à éviter le chevauchement des fonctions, promouvoir les complémentarités et accorder l'importance voulue aux secteurs importants. Ces sous-programmes s'articulent autour des principaux thèmes suivants: commerce, finances et politique économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique; et développement social.

Comme le laissait prévoir son opération de repositionnement, la CEA continuera de se prévaloir d'une présence sous-régionale beaucoup plus forte, en dotant ses bureaux sous-régionaux (BSR) de moyens propres à leur permettre de jouer un rôle accru dans l'exécution de son programme de travail. Ce sont précisément les BSR qui seront à l'avant-garde, s'agissant de concevoir le programme de la CEA au niveau sous-régional par le biais des programmes pluriannuels qu'ils partagent avec les CER (communautés économiques régionales) partenaires, de promouvoir et de soutenir des priorités et programmes sous-régionaux spécifiques, de même que de servir de pôles sous-régionaux pour la gestion des connaissances et la collaboration en réseau.

Mettre en place et renforcer les partenariats, cela fait partie intégrante de l'orientation stratégique de la CEA. Sur la base de ses avantages comparatifs, la Commission continuera par conséquent de renforcer sa collaboration avec d'autres organisations aussi bien au sein qu'en dehors du système des Nations Unies. Outre les communautés économiques régionales, d'autres partenaires essentiels seront l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAD). Dans la consolidation du pilier du développement des Nations Unies, la CEA continuera également de collaborer avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement au renforcement des liens existant entre les activités normatives et les activités opérationnelles du système des Nations Unies et de nouer des alliances stratégiques avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux en faveur des objectifs de développement de l'Afrique.

L'orientation générale du programme restera fondée sur l'engagement de faire de la CEA une organisation fondée sur le savoir, à la pointe de la réflexion sur le développement dans la région et une force mobilisatrice aiguillonnant un réseau de chercheurs, de praticiens et de décideurs engagés dans la production, le partage et la diffusion des connaissances.

La Conférence des ministres de la CEA à sa session de 2008 est invitée à examiner et à approuver le projet de cadre stratégique/plan-programme biennal pour les 10 sous-programmes de la Commission. Le projet de cadre stratégique contenant les observations et les modifications formulées par la Conférence des ministres sera soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) en juin 2008, lorsque ce dernier examinera les propositions du Secrétaire général pour l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et élaborera ses observations à l'intention dudit Secrétaire général.



## **Orientation générale**

1. Le programme vise globalement à aider les pays africains à formuler et à mettre en oeuvre des politiques et programmes susceptibles de déboucher sur une croissance économique durable et le développement social, l'accent étant mis en particulier sur la réduction de la pauvreté, ainsi qu'il est prévu dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de même que sur les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ainsi que dans les principaux accords internationaux.
2. Le mandat du programme découle de la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil a créé la CEA. Ce mandat a été étoffé dans un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi que dans les résolutions 718 (XXVI), 726 (XXVII), 779 (XXIX) et 809 (XXXI) de la CEA. D'autres missions ont été prescrites par le NEPAD et dans les textes issus de conférences mondiales, notamment le Document final du Sommet mondial de 2005.
3. Le maintien d'un climat de paix et de sécurité est l'une des toutes premières exigences liées au développement en Afrique. Il y a, en outre, quatre principaux défis qu'il faut relever, à savoir: accélérer la réalisation des OMD; accélérer le rythme de l'intégration régionale; tirer parti de la mondialisation; et renforcer les capacités humaines et institutionnelles. La situation dans le continent est exacerbée par les catastrophes naturelles à répétition et la pandémie de VIH/sida qui y sévit.
4. Les tentatives récentes de faire face à ces problèmes au niveau régional ont permis de modifier le paysage institutionnel de l'Afrique. À titre d'exemple, outre qu'elle pilote le programme politique de l'Afrique, l'Union africaine (UA) intervient dans le domaine du développement socioéconomique et de l'intégration du continent, de même que dans le renforcement du rôle de ce dernier au sein de l'économie mondiale. Forte de son bon dossier et de son expérience sur le terrain, la CEA est bien placée pour faire équipe avec l'UA en vue du développement de l'Afrique, en particulier eu égard à la mise en oeuvre du NEPAD. La Commission est donc déterminée à poursuivre l'application de la Déclaration commune ONU – UA signée en 2006, lequel fournit un cadre régissant un programme décennal de renforcement des capacités en faveur de l'Union africaine.
5. Depuis son repositionnement en 2006, la CEA s'efforce d'obtenir des résultats dans deux domaines interdépendants et complémentaires: a) Promouvoir l'intégration régionale pour appuyer la vision et les priorités de l'Union africaine; b) Répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et relever les nouveaux défis mondiaux. Elle consolidera les acquis de son repositionnement en redoublant d'efforts pour parvenir à une plus grande efficacité et produire un impact plus grand dans l'exécution des programmes. À cet égard, la Commission continuera d'améliorer ses méthodes de travail en vue de devenir plus souple et plus efficace sur le plan des résultats, dans le droit fil de la vision du Secrétaire général de l'ONU. Dans la foulée, elle prendra en compte et appliquera les enseignements pertinents découlant de l'exécution des budgets-programmes des exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009 de même que de la mise en oeuvre du Plan d'activités de la CEA pour 2007-2009.

6. La CEA pourra se prévaloir d'une présence sous-régionale beaucoup plus forte, en dotant ses bureaux sous-régionaux (BSR) de moyens propres à leur permettre de jouer un rôle accru dans l'exécution de son programme de travail. Ce sont précisément les BSR qui seront à l'avant-garde, s'agissant de concevoir le programme de la Commission au niveau sous-régional, de promouvoir et de soutenir des priorités et programmes sous-régionaux spécifiques, de même que de servir de pôles sous-régionaux pour la gestion des connaissances et la collaboration en réseau.

7. Mettre en place et renforcer des partenariats, cela fait partie intégrante de l'orientation stratégique de la CEA. La Commission privilégiera donc des partenariats meilleurs et plus ciblés avec les autres organisations sur la base de ses avantages comparatifs. Outre les communautés économiques régionales (CER), d'autres partenaires essentiels seront l'UA et la Banque africaine de développement (BAD) avec lesquelles le principal mécanisme de collaboration serait le secrétariat commun UA-CEA-BAD remis en service. Par ailleurs, l'UA, le secrétariat du NEPAD et les CER participent désormais pleinement aux réunions de consultation régionales de l'ONU, convoquées par la CEA pour appuyer les priorités du NEPAD. La Commission continuera également de prendre part aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, qui agit en qualité de principal organe permettant d'assurer la cohérence des politiques et des programmes ainsi que le renforcement des synergies dans le contexte du Document final du Sommet mondial. Elle collaborera également sur ce plan avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement au renforcement des liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles du système des Nations Unies.

8. Sur la base de ses deux piliers, la CEA agira dans le cadre de 10 sous-programmes aménagés de façon à éviter le chevauchement des fonctions, à promouvoir les complémentarités, éliminer les incohérences et à accorder l'importance voulue aux secteurs importants. Ces sous-programmes s'articulent autour des principaux thèmes suivants: commerce, finances et politique économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique; et développement social.

9. L'orientation du programme restera fondée sur l'engagement de faire de la CEA une organisation fondée sur le savoir, à la pointe de la réflexion sur le développement dans la région et une force mobilisatrice aiguillonnant un réseau de chercheurs, de praticiens et de décideurs engagés dans la production, le partage et la diffusion des connaissances. La mise en oeuvre de son initiative de gestion des connaissances l'a solidement préparée à fonctionner en tant qu'organisation à forte intensité de savoir, ce par l'acquisition des systèmes et outils de gestion de l'information nécessaires et par le renforcement requis des capacités humaines. À présent, elle fera fond sur ces réalisations en vue d'une fourniture efficace de services à caractère intellectuel aux partenaires et aux clients et pour se positionner pleinement comme centre d'excellence pour les connaissances relatives au développement de l'Afrique.

10. La CEA poursuivra ses travaux de recherche et ses analyses sur les politiques, en vue de permettre de prendre les décisions et de formuler les politiques dans la région en connaissance de cause ainsi que de favoriser la recherche d'un consensus au sujet des principales initiatives



internationales. Des services consultatifs axés sur la demande serviront également à améliorer, dans une certaine mesure, la capacité régionale de concevoir et de mettre en œuvre des politiques de développement. La Commission veillera à maintenir la haute qualité de ses produits, en renforçant ses processus d'assurance de la qualité. Ainsi seront garantis l'intérêt, le souci des besoins du client et la responsabilité de se conformer aux processus et normes stipulés.

11. Les États membres exigent de plus en plus de l'ONU qu'elle joue un rôle clef dans leur développement économique et social. Cela passe par le renforcement du pilier du développement de l'Organisation. À cet effet, la CEA s'emploiera à renforcer sa capacité d'analyse en vue d'approfondir ses travaux normatifs. Le suivi et la surveillance de la mise en œuvre des objectifs ainsi que des décisions convenus au niveau international constituent l'un des domaines dans lesquels les États membres pourraient tirer profit d'une meilleure capacité d'analyse de la Commission. L'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs ainsi que de ces décisions, notamment les OMD, passera par le renforcement de la capacité statistique des États membres.

12. Pour ce qui est de la promotion du développement humain, la CEA approfondira ses travaux d'analyse liés au renforcement des capacités humaines au service du développement, à l'utilisation de la science et de la technologie au service du développement de l'Afrique, à l'égalité des sexes et au VIH/sida. Elle intensifiera également ses travaux sur les menaces et les défis mondiaux tels que les changements climatiques, en particulier eu égard à leurs incidences socioéconomiques. De surcroît, elle contribuera aux efforts visant à s'attaquer à la fragilité des pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit. Face à ces questions, on ne cessera de mettre l'accent sur les moyens de répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des États insulaires en développement d'Afrique.

13. La CEA continuera également de soutenir la réalisation des décisions ainsi que des résultats intersectoriels découlant de tout son programme de travail, en particulier en continuant d'intégrer les spécificités dans tous les sous-programmes et en appuyant les mesures tendant à l'amélioration de la gouvernance, à la production d'un effort considérable de développement après un conflit et à l'adoption d'une approche du développement fondée davantage sur les droits de l'homme.

14. De plus, la CEA apportera un appui plus solide et plus cohérent dans le domaine de la promotion de la coopération Sud-Sud qui représente un instrument essentiel pour augmenter les entrées de capitaux en Afrique, une source de transfert de technologie et de compétences dans le continent et un moyen d'élargir les possibilités de coopération pour le développement. Dans cette optique, la Commission approfondira ses travaux d'analyse visant à améliorer la connaissance des nouvelles tendances de la coopération pour le développement et à renforcer les programmes tendant à promouvoir le commerce et l'investissement entre pays en développement.

15. Les commissions régionales jouent un double rôle: Elles sont les antennes régionales de l'Organisation des Nations Unies et font partie du paysage institutionnel de leurs régions respectives. À ce titre, la CEA et les quatre autres commissions régionales continueront de poursuivre leurs objectifs clefs communs, à savoir: favoriser l'intégration économique aux niveaux sous-régional et régional, promouvoir la mise en œuvre au niveau régional des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD, et soutenir le

développement durable dans la région en contribuant à combler le fossé qui existe en matière sociale et environnementale entre leurs pays membres et entre leurs sous-régions. Pour ce faire, la CEA et les autres commissions régionales continueront, grâce à leur pouvoir rassembleur, de susciter un dialogue multilatéral, le partage des connaissances et la collaboration en réseau à l'échelon régional, et de promouvoir la coopération intrarégionale et interrégionale, tant entre elles qu'en collaborant avec d'autres organisations régionales.

## Sous-programme 1: Commerce, finances et développement économique

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

**Objectifs:** Renforcer la capacité des États membres de prendre en compte et d'intégrer les politiques macroéconomiques et sectorielles dans des stratégies nationales de développement qui viennent appuyer une croissance économique soutenue plus forte, l'idée étant la réduction de la pauvreté dans le cadre de la poursuite des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD.

#### Réalisations escomptées

a) Renforcement de la capacité des États membres de prendre en compte et d'intégrer les politiques macroéconomiques et sectorielles dans les stratégies nationales de développement pour accélérer la croissance en vue de la réduction de la pauvreté et du développement durable, notamment dans le cadre des OMD

b) Amélioration de la capacité des États membres de participer efficacement aux négociations commerciales régionales et multilatérales en vue d'une intégration efficace dans l'économie mondiale

#### Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de pays africains qui intègrent les politiques macroéconomiques et sectorielles dans les stratégies nationales de développement par suite des travaux de la CEA

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 10 pays

Estimation pour 2008-2009: 15 pays

Objectif pour 2010-2011: 25 pays

ii) Augmentation du nombre de décideurs politiques qui considèrent les activités de renforcement des capacités du sous-programme comme «utiles» ou «très utiles» dans leurs travaux

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 150

Estimation pour 2008-2009: 300

Objectif pour 2010-2011: 400

b) Meilleure participation des pays africains aux négociations commerciales et au système commercial multilatéral par suite de l'appui technique et des activités de formation dispensés par la CEA aux négociateurs et experts africains du domaine du commerce

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 15 pays

Estimation pour 2008-2009: 25

Objectif pour 2010-2011: 35

c) Renforcement de la capacité des États membres d'analyser, de formuler et de mettre en oeuvre des politiques et stratégies appropriées pour s'attaquer aux défis de la mondialisation, notamment acquisition d'une meilleure connaissance des incidences de la coopération Sud-Sud sur le développement de l'Afrique.

c) i) Nombre de décideurs et de parties prenantes qui ont trouvé les activités du sous-programme «utiles» ou «très utiles», pour ce qui est d'améliorer leur connaissance des questions liées à la mondialisation

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 50

Estimation pour 2008-2009: 100

Objectif pour 2010-2011: 200

ii) Augmentation du nombre de pays capables d'intégrer les stratégies de coopération Sud-Sud dans leurs politiques et programmes nationaux, grâce aux activités de la CEA

*Mesures des résultats:*

2006-2007: Non disponible

Estimation pour 2008-2009: 10

Objectif pour 2010-2011: 25

---

## Stratégie

16. La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division du commerce, des finances et du développement économique. Le principal défi posé aux décideurs dans les États membres consiste à accélérer la réalisation des OMD. Un élément important à cet égard est la capacité des pays africains de concevoir des stratégies et programmes nationaux et régionaux appropriés, afin de parvenir à une croissance soutenue plus forte en vue de réduire plus rapidement la pauvreté. La stratégie à appliquer prendra en compte les dispositions et les buts pertinents des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux liés à l'élimination de la pauvreté extrême et au partenariat mondial pour le développement. Dans cette optique, le sous-programme sera centré sur la recherche appliquée et la fourniture de services consultatifs de même que sur la formulation de recommandations aux États membres en vue de relever les défis tenant à la réalisation d'une croissance économique plus forte au service du développement durable. Les questions à traiter seront notamment les suivantes: questions sociales, sectorielles et de politique macroéconomique, contraintes pesant sur l'offre, questions liées au commerce, notamment le commerce mondial et l'initiative Aide pour le commerce ainsi que la mobilisation des ressources au service du développement, notamment la coopération Sud-Sud. Sur ce plan, on veillera tout particulièrement à s'attaquer aux besoins des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral d'Afrique, conformément aux buts et objectifs du Programme d'action de Bruxelles et du Programme d'action d'Almaty. La collaboration sera resserrée avec d'autres partenaires, en particulier dans la mise en oeuvre des OMD, du Consensus de Monterrey et du Programme d'action de Bruxelles. La

participation aux cadres de coopération Sud-Sud sera accrue. La collaboration sera encore renforcée avec d'autres grandes institutions africaines, en particulier l'Union africaine et la Banque africaine de développement, les institutions de recherche, les universités et d'autres organismes des Nations Unies. La coopération avec les CER sera également intensifiée pour relever leur capacité en vue d'une meilleure coordination sur le plan macroéconomique et de l'intégration régionale.

### **Facteurs externes**

17. On devrait atteindre les objectifs visés et obtenir les résultats escomptés si: a) Les États membres et les responsables nationaux soutiennent les efforts de la Commission et coopèrent pleinement en vue de l'incorporation de politiques favorables à la croissance dans leurs politiques nationales; b) Les partenaires de développement honorent les engagements qu'ils ont pris par exemple dans le Plan d'action du G-8, le Consensus de Monterrey et la Déclaration du Millénaire; et c) L'environnement macroéconomique et politique mondiale ne se détériore pas.

## Sous-programme 2: Sécurité alimentaire et développement durable

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

**Objectif:** Renforcer la capacité des États membres d'élaborer et d'exécuter des politiques, des stratégies et des programmes pour réaliser la sécurité alimentaire et le développement durable en Afrique, conformément aux priorités du NEPAD et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD).

---

#### Réalisations escomptées

a) Amélioration de la capacité, aux niveaux national, sous-régional et régional, d'élaborer et d'exécuter des politiques, stratégies et programmes efficaces pour réaliser la sécurité alimentaire et le développement durable, conformément aux priorités du NEPAD et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

---

#### Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre d'États membres qui élaborent et exécutent des politiques et des programmes pour la sécurité alimentaire et le développement durable, notamment en les intégrant dans les stratégies et plans nationaux de développement, conformément aux priorités du NEPAD et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 20 États membres.

Estimation pour 2008-2009: 30 États membres.

Objectif pour 2010-2011: 35 États membres.

ii) Accroissement du nombre de décideurs et de parties prenantes ayant une connaissance et une meilleure compréhension de l'impact des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et le développement durable, acquises grâce aux activités du sous-programme relatives au renforcement des capacités.

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 80 fonctionnaires.

Estimation pour 2008-2009: 120 fonctionnaires

Objectif pour 2010-2011: 160 fonctionnaires.

iii) Augmentation du nombre d'accords de partenariat régionaux et sous-régionaux ou de programmes de coopération technique avec les CER et d'autres partenaires concernant le renforcement de la capacité des États membres de suivre et d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de la sécurité alimentaire et du développement durable, conformément aux conclusions du SMDD et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

*Mesure des résultats:*

2006-2007: 4

Estimation pour 2008-2009: 6

Objectif pour 2010-2011: 8

---

## **Stratégie**

18. La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable. Le développement durable reste difficile à réaliser pour la plupart des pays africains, dans lesquels la pauvreté généralisée, la famine, l'insécurité alimentaire et la dégradation de l'environnement sont monnaie courante. Pour relever les défis du développement durable en Afrique, tels que définis dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le cadre du NEPAD, la stratégie du sous-programme continuera de privilégier les politiques et mesures visant à la transformation structurelle de l'agriculture et au développement rural, en adoptant une approche intégrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement rural et en mettant un accent particulier sur les terres, les ressources en eau et les ressources forestières et bioénergétiques, les liens entre villes et campagnes et les établissements humains. Le sous-programme continuera de soutenir la diversification dans les économies africaines dépendantes des produits de base, afin de créer des marchés régionaux intégrés pour des produits agricoles stratégiques. Il abordera d'autres questions intersectorielles comme la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'égalité entre hommes et femmes, l'impact de la mondialisation et les défis posés par les changements climatiques, le tout dans la perspective de la coopération et de l'intégration régionale. La stratégie comprendra également la recherche, le plaidoyer et la mise en réseau des connaissances, les services consultatifs et l'assistance technique. Le sous-programme aidera aussi à suivre et à évaluer les progrès accomplis dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement durable, en appui à la mise en œuvre des résultats pertinents du SMDD. Il s'attachera à renforcer la collaboration avec d'autres organisations continentales, comme la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales. Les partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies comme la FAO, le PNUE, le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, ONU- Habitat, le FIDA et le Forum des Nations Unies sur les forêts, ainsi qu'avec le secteur privé et les organisations concernées de la société civile seront poursuivis afin de tirer le meilleur parti possible des synergies pour l'exécution et la diffusion du programme.

## **Facteurs externes**

19. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées à condition que: a) les États membres et les autres partenaires clefs restent attachés au succès de la mise en œuvre du NEPAD et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg; et b) les États membres et les communautés économiques régionales renforcent leur partenariat avec la Commission et appuient les efforts de celle-ci en vue de renforcer les capacités institutionnelles et humaines permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes destinés à réaliser la sécurité alimentaire et le développement durable.

### Sous-programme 3: Gouvernance et administration publique

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

**Objectif:** Renforcer la capacité des pays membres d'instaurer des États compétents et de créer un environnement permettant à tous les secteurs de la société de participer effectivement au processus de développement et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD et les priorités du NEPAD.

---

#### Réalisations escomptées

a) Renforcement de la capacité des pays africains de promouvoir des pratiques de gouvernance permettant de réaliser les principaux objectifs de développement, en faveur de l'Union africaine et de son programme, le NEPAD.

b) Amélioration de la capacité des États africains de promouvoir l'efficacité, la transparence et le sens de la responsabilité dans la fonction publique et les entreprises publiques, en particulier dans la fourniture des services et des autres biens publics

c) Renforcement de la participation des acteurs non étatiques, notamment la société civile et le secteur privé, aux processus de développement et de gouvernance.

---

#### Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre de pays qui appliquent des pratiques et des politiques exemplaires pour améliorer la gouvernance politique, économique et des entreprises, comme préconisé dans le Plan d'activités de la CEA et dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et du NEPAD.

*Mesures des résultats:*

2006- 2007: 5

Estimation pour 2008 - 2009: 8

Objectif pour 2010 - 2011: 12

b) Augmentation du nombre de gouvernements africains qui adoptent des politiques et programmes propres à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles de la fonction publique et des entreprises publiques et à améliorer la prestation des services.

*Mesures des résultats:*

2006- 2007: 7

Estimation pour 2008- 2009: 10

Objectif pour 2010- 2011: 15

c) Augmentation du nombre de mécanismes et de cadres réglementaires visant à renforcer la participation des acteurs non étatiques et des autres parties prenantes, notamment la société civile et le secteur privé.

*Mesures des résultats:*

2006- 2007: 6

Estimation pour 2008-2009: 8

Objectif pour 2010-2011: 12

---



## **Stratégie**

20. La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division de la gouvernance et de l'administration publique. En dépit des progrès accomplis par nombre de pays africains dans le domaine de la bonne gouvernance, les acquis restent fragiles, en raison de la persistance de la pauvreté et des conflits. Le défi consiste donc à soutenir les progrès de l'Afrique vers la bonne gouvernance, en accordant une attention particulière à l'édification d'États compétents, dotés de systèmes politique et économique transparents, participatifs et responsables, en vue de consolider les fondements du développement durable. La stratégie mettra l'accent sur l'amélioration de la gestion du secteur public, le développement du secteur privé et la promotion de la participation de la société civile. À cette fin, elle appuiera le renforcement des capacités par l'amélioration des systèmes de gouvernance et le renforcement des administrations publiques, notamment en apportant une assistance accrue aux pays qui sortent d'un conflit et aux États fragiles et en créant un environnement favorable au développement de la société civile et du secteur privé. En tant que partenaire stratégique dans le processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, le sous-programme aidera davantage les États membres à mettre en oeuvre le Mécanisme, particulièrement en créant et en maintenant des bases de données crédibles et appropriées. La stratégie comprendra également une combinaison d'activités normatives, analytiques et de renforcement des capacités pour aider les États membres à suivre et à évaluer les progrès accomplis en matière de bonne gouvernance, au moyen d'instruments comme le Rapport sur la gouvernance en Afrique. Le sous-programme renforcera aussi son partenariat avec d'autres organisations et institutions, notamment l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le PNUD, les communautés économiques régionales, les institutions universitaires, les représentants des milieux d'affaires et les organisations de la société civile.

## **Facteurs externes**

21. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées à condition que: a) les gouvernements soient disposés à poursuivre résolument les réformes institutionnelles, à procéder aux réorientations nécessaires et à créer les conditions favorables à une participation efficace d'autres groupes de parties concernées au processus de développement et de gouvernance; b) les États membres reconnaissent la nécessité de mesurer et d'évaluer la gouvernance et consentent à créer des systèmes propres à améliorer la prestation des services et l'utilisation des ressources publiques; c) et, les gouvernements acceptent volontiers de se soumettre au Mécanisme d'évaluation intra-africaine du NEPAD et continuent de le faire.

#### Sous-programme 4: Information, science et technologie au service du développement

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

**Objectif:** Renforcer la capacité des États membres d'élaborer, d'adapter, d'appliquer et d'évaluer des politiques et programmes judicieux et intégrés en matière d'information de science et de technologie, en vue de faire face aux problèmes de développement de l'Afrique, dans le cadre des objectifs convenus au niveau international, notamment les OMD.

#### Réalisations escomptées

a) Amélioration de la capacité des pays africains de formuler, de mettre en œuvre et d'évaluer des politiques et des stratégies nationales et sectorielles fondées sur l'égalité de sexes et sans exclusive, en matière d'information, de communication, de science, de technologie et d'innovation au service du développement.

b) Renforcement de la capacité des États membres de renforcer et de mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement, aux niveaux national, régional et sous-régional.

#### Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de pays ayant élaboré, appliqué et évalué leurs politiques et plans intégrés en matière d'information, de communication, de science et de technologie.

##### Pays au stade de l'application:

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 26

Estimation pour 2008-2009: 30

Objectif pour 2010-2011: 34

##### Pays au stade de l'évaluation

*Mesures des résultats:*

2006-2007: néant

Estimation pour 2008-2009: 4

Objectif pour 2010-2011: 8

ii) Augmentation du nombre des pays disposant de politiques et plans révisés relatifs à l'infrastructure nationale de l'information et de la communication (NICI), intégrant les infrastructures nationales de données spatiales, la géo-information, la science, la technologie et l'innovation grâce aux activités de la CEA.

*Mesures des résultats:*

2006-2007: néant

Estimation pour 2008-2009: 4

Objectif pour 2010-2011: 8

b) Augmentation du nombre d'initiatives nationales, sous-régionales et régionales, notamment de programmes pilotes et de réseaux d'échange de connaissances, visant à mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement.

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 24

Estimation pour 2008-2009: 30

Objectif pour 2010-2011: 34

## **Stratégie**

22. La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division des technologies de l'information et des communications, de la science et de la technologie. Le passage à l'économie du savoir rend nécessaire de renforcer les liens entre la science, la technologie et l'innovation et les secteurs de production, d'une part, et entre la science, la technologie et l'innovation et les TIC, d'autre part, pour faire face aux problèmes de développement de l'Afrique. La stratégie appuiera donc particulièrement l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques et stratégies nationales, sous-régionales et régionales concernant les TIC, la science et la technologie, ainsi que l'intégration des infrastructures de données spatiales et des stratégies géo-informatiques au service du développement durable. Les efforts continueront de se porter sur l'application accélérée de cyberstratégies aux niveaux local, national et sous-régional, en privilégiant le renforcement de la capacité d'appliquer les technologies de l'information et des communications dans des secteurs socioéconomiques clefs tels que la santé, l'éducation, la gouvernance et le commerce, notamment en intégrant ces technologies dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Les activités seront également orientées vers le renforcement de la capacité des États membres de promouvoir des systèmes d'innovation permettant de créer un environnement favorable au développement de la science et de la technologie. À l'appui de ces activités, le sous-programme engagera des activités de recherche-développement sur certaines questions importantes de politique en matière de science, de technologie et d'innovation. Les réseaux d'échange de connaissances en place seront renforcés et il en sera créé de nouveaux pour offrir un forum de concertation et de mise en commun de données d'expérience nationales et de pratiques optimales sur les politiques et les stratégies. Des ateliers et des séminaires de renforcement des capacités seront aussi organisés. La collaboration sera renforcée avec d'autres organisations aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, notamment avec les comités, commissions et groupes de travail s'intéressant aux problèmes de TIC, de société de l'information, d'économie du savoir, de science, de technologie et d'innovation ainsi que de géo-information. Le sous-programme continuera d'appuyer la mise en œuvre d'initiatives et de programmes régionaux africains comme le Plan d'action global de l'UA/NEPAD en matière de science et de technologie et le Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir.

## **Facteurs externes**

23. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées à condition que: a) les gouvernements et les communautés économiques régionales continuent d'accorder la priorité aux technologies de l'information et des communications (TIC), à la science et à la technologie dans leurs politiques et programmes de développement; b) les gouvernements et les communautés économiques régionales consacrent des ressources budgétaires suffisantes aux activités portant sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement; et c) les partenaires de développement maintiennent leur appui aux diverses activités relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.

## Sous-programme 5: Coopération économique et intégration régionale

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

**Objectif:** Renforcer la capacité des États membres et des organisations intergouvernementales d'accélérer le progrès vers la coopération et l'intégration économiques, conformément à la vision de l'Union africaine (UA) et à son programme, le NEPAD.

---

#### Réalisations escomptées

a) Amélioration de l'harmonisation et de la convergence des politiques et programmes pour renforcer les institutions d'intégration aux niveaux sous-régional et régional

b) Renforcement de la capacité de la Commission de l'Union africaines (CUA) et des communautés économiques régionales, dont le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), de mettre en œuvre les priorités pertinentes du NEPAD, le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et les programmes pluriannuels du COMESA et de la CEN-SAD.

---

#### Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de pays qui harmonisent leurs politiques concernant l'intégration régionale, en accordant une attention particulière au commerce intra-africain, aux infrastructures de transport et à la mise en valeur des ressources naturelles.

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 25

Estimation pour 2008-2009: 30

Objectif pour 2010-2011: 34

ii) Augmentation du nombre de décideurs qui jugent «utile» ou «très utile» pour leur activité, la contribution du sous-programme à l'harmonisation et à la coordination des politiques.

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 150

Estimation pour 2008-2009: 200

Objectif pour 2010-2011: 250

b) Nombre d'activités entreprises en vue de renforcer la capacité de la CUA et des CER de mettre en œuvre les priorités du NEPAD, le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et les programmes pluriannuels du COMESA et de la CEN-SAD.

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 5

Estimation pour 2008-2009: 8

Objectif pour 2010-2011: 10

---

## **Stratégie**

24. La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division du NEPAD et de l'intégration régionale. Les communautés économiques régionales africaines se situent à différents niveaux du processus d'intégration- de la zone de libre-échange à l'union douanière intégrale et s'efforcent de développer leurs infrastructures afin d'améliorer les liens physiques entre les États membres. Le sous-programme sera centré sur la promotion du commerce intra-africain et le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales, conformément à la déclaration du sommet de l'Union africaine de juillet 2007, qui soulignait la nécessité d'accélérer l'intégration économique et politique du continent. Un plus grand accent sera mis sur l'appui aux efforts que mènent actuellement la CUA et les CER pour consolider les zones de libre-échange et les unions douanières, en vue de réaliser la Communauté économique africaine (CEA). Les stratégies d'exécution du sous-programme seront axées principalement sur le renforcement des capacités de la CUA et des CER, pour lequel seront conduites des analyses sur les politiques et des études techniques approfondies concernant le commerce intra-africain, la coopération monétaire, les infrastructures de transport et la mise en valeur des ressources naturelles, en insistant sur l'harmonisation des codes d'investissement, la facilitation des transports, l'énergie, les ressources en eau et les activités extractives à l'appui de l'intégration physique du continent. En outre, le sous-programme renforcera sa collaboration avec d'autres partenaires et parties prenantes en vue de mieux mobiliser les ressources en faveur du financement du développement des infrastructures et d'autres biens publics régionaux. Ce faisant, une attention particulière sera accordée à la satisfaction des besoins des pays sans littoral, en application du Programme d'action d'Almaty. Le sous-programme continuera à suivre et à évaluer les progrès accomplis dans le domaine de l'intégration africaine et en fera le bilan dans le Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique (ARIA) publié tous les deux ans. Ce rapport continuera également d'informer les décideurs sur les orientations susceptibles d'accélérer l'intégration sur le continent.

## **Facteurs externes**

25. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées, à condition que: a) Les États membres soient disposés à respecter leurs obligations contenues dans l'Acte constitutif de l'Union africaine; b) Les réformes institutionnelles et de politique générale soient menées avec constance par les États membres et les communautés économiques régionales; c) Les autres organismes des Nations Unies et les parties prenantes apportent leur appui à la mise en œuvre du NEPAD, notamment sa composante infrastructurelle.

## Sous-programme 6: Parité et participation des femmes au développement

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

**Objectif:** Renforcer la capacité des États membres pour réaliser l'égalité des sexes et la promotion de la femme, conformément aux engagements pris aux niveaux mondial et régional, notamment les OMD.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres et des organismes intergouvernementaux régionaux d'intégrer les spécificités dans les politiques et programmes	a) Augmentation du nombre d'États membres utilisant les connaissances et les informations générées par les outils et les réseaux d'apprentissage et de partage mis en place par le sous-programme pour intégrer les sexospécificités dans les politiques et programmes nationaux de développement  <i>Mesures des résultats:</i> 2006-2007: 25 Estimation pour 2008-2009: 27 Objectif pour 2010-2011: 45
b) Amélioration de la capacité des États membres de respecter les engagements régionaux et mondiaux pris en matière d'égalité des sexes et de promotion de la femme et de faire rapport à cet égard	b) Augmentation du nombre de pays en mesure de s'acquitter de leur obligation de présenter les rapports découlant des engagements internationaux et régionaux pris en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes  <i>Mesures des résultats:</i> 2006-2007: 15 Estimation pour 2008-2009: 25 Objectif pour 2010-2011: 35
c) Renforcement de la capacité des États membres de prendre en compte toutes les préoccupations socioéconomiques des femmes en vue de la réduction de la pauvreté et du développement durable	c) Augmentation du nombre de programmes et d'initiatives visant à améliorer la situation socioéconomique des femmes dans les États membres, grâce aux activités de la CEA  <i>Mesures des résultats:</i> 2006-2007: 5 Estimation pour 2008-2009: 8 Objectif pour 2010-2011: 10

## **Stratégie**

26. La mise en œuvre de ce sous-programme incombe au Centre africain pour le genre et le développement social. Bien que les États membres aient pris divers engagements internationaux et régionaux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, les inégalités entre hommes et femmes sont encore l'un des principaux problèmes de développement socioéconomique en Afrique. Le sous-programme s'intéressera davantage à la recherche et aux travaux analytiques consacrés à la parité, ainsi qu'à des activités de coopération technique à l'appui de l'élaboration de politiques et s'attachera à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'amélioration de leur statut socioéconomique. La stratégie s'attachera également à apporter un appui aux États membres et à leurs institutions intergouvernementales pour la mise en œuvre de programmes d'action régionaux et mondiaux en matière d'égalité des sexes. Le sous-programme visera aussi à améliorer la collaboration avec la Commission de l'UA à l'appui de son programme sur le genre, les CER, la BAD, d'autres entités et organismes des Nations Unies, les partenaires bilatéraux, les organisations et les réseaux de la société civile afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Enfin, la stratégie encouragera le partage de connaissances entre États membres et institutions compétentes au moyen de réseaux électroniques et de communautés de pratique sur l'égalité des sexes.

## **Facteurs externes**

27. On devrait atteindre les objectifs visés et obtenir les résultats escomptés si: a) Les États membres et les décideurs nationaux s'associent aux efforts déployés et apportent leur entière coopération à l'intégration des sexes et à la mise en œuvre des politiques et stratégies tendant à l'égalité des sexes, en leur allouant des ressources humaines et financières suffisantes; et b) Les partenaires de développement respectent les engagements pris et continuent à apporter leur appui.

## Sous-programme 7: Activités sous-régionales pour le développement

### Composante 1: Activités sous-régionales en Afrique du Nord

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

**Objectif:** Renforcer les capacités des États membres en vue de l'intégration régionale en accordant une importance particulière aux priorités spécifiques de la sous-région de l'Afrique du Nord, dans le cadre général du NEPAD et des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD.

#### Réalisations escomptées

a) Renforcement de la capacité des États membres, de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et des autres organisations inter-gouvernementales de formuler et d'exécuter des politiques et des programmes macro-économiques et sectoriels harmonisés visant à répondre aux principales priorités du développement sous-régional en Afrique du Nord

b) Renforcement de la capacité de l'UMA d'exécuter des programmes pluriannuels grâce à l'amélioration des partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les autres organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, la BAD et le secrétariat du NEPAD.

#### Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de stratégies et de plans directeurs communs formulés et adoptés dans les domaines prioritaires

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 5

Estimation pour 2008-2009: 8

Objectif pour 2010-2011: 10

ii) Meilleure appréciation par les États membres et l'UMA de la qualité des services de renforcement des capacités rendus, mesurée par une note allant de 1 à 10.

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 7,5

Estimation pour 2008-2009: 7,8

Objectif pour 2010-2011: 8

b) i) Augmentation du nombre de programmes et de projets entrepris conjointement avec les CER concernées et d'autres partenaires, et achevés aux niveaux de la sous-région et des pays.

*Mesure des résultats:*

2006-2007: 3

Estimation pour 2008-2009: 5

Objectif pour 2010-2011: 7

ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels la mobilisation des ressources à l'appui de programmes pluriannuels se fait conjointement avec les CER

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 2

Estimation pour 2008-2009: 5

Objectif pour 2010-2011: 7



c) Renforcement des réseaux d'information et d'échange de connaissances entre les principales parties prenantes des activités de développement menées au niveau sous-régional, notamment les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile, l'UMA et les organismes des Nations Unies.

c) Augmentation du nombre de communautés de pratique participant à la structure de partage des connaissances établie par le BSR-AN

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 5

Estimation pour 2008-2009: 8

Objectif pour 2010-2011: 10

---

## **Stratégie**

28. La mise en œuvre de ce sous-programme incombe au Bureau sous-régional en Afrique du Nord, situé à Rabat (Maroc). La stratégie s'attachera à accorder un plus grand appui technique aux États membres et aux CER, afin d'améliorer leurs capacités en vue de l'intégration régionale, particulièrement dans les domaines prioritaires pour l'Afrique du Nord. Une assistance sera fournie à l'UMA pour lui permettre d'élaborer et d'exécuter des programmes de collaboration pluriannuels en vue de la mise en œuvre du cadre du NEPAD, ainsi que de la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD. On s'attachera à mettre en place et à tenir à jour des réseaux d'échange de connaissances et d'information pour exploiter et diffuser les meilleures pratiques au sein des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre inclura des activités de renforcement des capacités par la prestation de services consultatifs, l'organisation de séminaires de formation et d'études pour résoudre les problèmes de développement propres à l'Afrique du Nord. Pour atteindre ces objectifs, le Bureau sous-régional renforcera les partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement opérant dans la sous-région, afin d'accroître l'efficacité et l'impact de la CEA. Il collaborera également étroitement avec d'autres parties prenantes, comme le secteur privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, dont le secrétariat du NEPAD et la BAD.

## **Facteurs externes**

29. Les facteurs externes susceptibles d'influer sur la réussite des activités du sous-programme sont notamment: i) L'instabilité politique et les conflits dans la sous-région et leur impact sur le processus d'intégration régionale; ii) Des crises internationales, comme l'augmentation des cours du pétrole et des matières premières; et iii) Les changements climatiques et leurs effets sur la région.

## Composante 2: Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

**Objectif:** Renforcer les capacités des États membres en vue de l'intégration régionale, en accordant une importance particulière aux priorités spécifiques de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre général du NEPAD et des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la capacité des États membres et des CER d'Afrique de l'Ouest, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et d'autres organisations intergouvernementales, d'élaborer et d'exécuter des politiques et programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés visant à répondre aux priorités de l'intégration sous-régionale en Afrique de l'Ouest, notamment la convergence macro-économique, le commerce, l'infrastructure et les services, l'intégration des sexes, la gouvernance, le règlement des conflits et la reconstruction après un conflit, l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que l'environnement	a) i) Augmentation du nombre de mesures communes adoptées et mises en œuvre par les États membres, les CER d'Afrique de l'Ouest, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, contenues dans leurs documents de stratégie et leurs programmes  <i>Mesures des résultats:</i> 2006-2007: 16 Estimation pour 2008-2009: 20 Objectif pour 2010-2011: 25  ii) Augmentation du nombre de bénéficiaires de programmes de formation, de séminaires, de projets opérationnels et de services consultatifs  <i>Mesures des résultats:</i> 2006-2007: 80 Estimation pour 2008-2009: 90 Objectif pour 2010-2011: 110
b) Renforcement de la capacité des CER d'Afrique de l'Ouest d'exécuter des programmes pluriannuels grâce à l'amélioration des partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les autres organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, la BAD, l'UA et le secrétariat du NEPAD.	b) i) Augmentation du nombre de programmes et de projets entrepris conjointement avec la CEDEAO et achevés, dans le contexte de programmes pluriannuels et de la formule 20% - 20%.  <i>Mesures des résultats:</i> 2006-2007: 4 Estimation pour 2008-2009: 7 Objectif pour 2010-2011: 10

ii) Augmentation du nombre de structures et d'instances de coopération et de concertation sur les problèmes de développement socioéconomique de la sous-région, faisant intervenir les États membres, les organisations intergouvernementales, les CER, les organisations de la société civile, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres entités sous-régionales

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 5

Estimation pour 2008-2009: 9

Objectif pour 2010-2011: 12

c) Renforcement des réseaux d'information et d'échange de connaissances entre les principales parties prenantes des activités de développement menées au niveau sous-régional, notamment les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile, les CER d'Afrique de l'Ouest et les organismes des Nations Unies

c) Augmentation du nombre de communautés de pratique participant à la structure de partage des connaissances établie par le BSR-AO

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 3

Estimation pour 2008-2009: 5

Objectif pour 2010-2011: 7

---

## Stratégie

30. La responsabilité de la mise en œuvre de cette composante incombe au Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest, situé à Niamey (Niger). La stratégie s'attachera à accorder un plus grand appui technique aux États membres et aux CER, afin d'améliorer leurs capacités en vue de l'intégration régionale, particulièrement dans les domaines prioritaires pour l'Afrique de l'Ouest. Une assistance sera fournie aux CER d'Afrique de l'Ouest pour leur permettre d'élaborer et d'exécuter des programmes de collaboration pluriannuels en vue de la mise en œuvre du cadre du NEPAD, ainsi que de la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD. On s'attachera à mettre en place et à tenir à jour des réseaux d'échange de connaissances et d'information pour exploiter et diffuser les meilleures pratiques au sein des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre inclura des activités de renforcement des capacités par la prestation de services consultatifs, l'organisation de séminaires de formation et d'études pour résoudre les problèmes de développement propres à l'Afrique de l'Ouest. Pour atteindre ces objectifs, le Bureau sous-régional renforcera les partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement opérant dans la sous-région, afin d'accroître l'efficacité et l'impact de la CEA. Il collaborera également étroitement avec d'autres parties prenantes, comme le secteur privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, dont la BAD, l'UA et le secrétariat du NEPAD.

## Facteurs externes

31. On devrait atteindre les objectifs visés et obtenir les résultats escomptés si : i) Les États membres mettent effectivement en œuvre les mesures et mécanismes institutionnels communs convenus; ii) Les États membres traduisent les principes du NEPAD et des OMD dans les programmes nationaux de développement; et iii) Les partenaires de développement harmonisent leurs politiques et programmes à l'appui des efforts nationaux et sous-régionaux de développement socio-économique.

## Composante 3: Activités sous-régionales en Afrique centrale

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

**Objectif:** Renforcer les capacités des États membres en vue de l'intégration régionale, en accordant une importance particulière aux priorités spécifiques de la sous-région de l'Afrique centrale, dans le cadre général du NEPAD et des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD.

#### Réalisations escomptées

a) Renforcement de la capacité des États membres et des CER d'Afrique centrale, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), et des autres organisations intergouvernementales d'élaborer et d'exécuter des politiques et des programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés visant à répondre aux principales priorités de l'intégration sous-régionale en Afrique centrale.

b) Renforcement de la capacité des CER d'Afrique centrale d'exécuter des programmes pluriannuels grâce à l'amélioration des partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les autres organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, la BAD, l'UA et le secrétariat du NEPAD.

#### Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de politiques sectorielles et d'instruments harmonisés adoptés par l'intermédiaire des CER

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 4

Estimation pour 2008-2009: 7

Objectif pour 2010-2011: 8

ii) Augmentation du nombre d'études visant à harmoniser les instruments sous-régionaux

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 3

Estimation pour 2008-2009: 5

Objectif pour 2010-2011: 7

b) i) Augmentation du nombre de programmes et de projets entrepris conjointement avec les CER d'Afrique centrale concernés et achevés, aux niveaux de la sous-région et des pays

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 3

Estimation pour 2008-2009: 7

Objectif pour 2010-2011: 8

- ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels la mobilisation des ressources extérieures à l'appui de programmes pluriannuels se fait conjointement avec les CER

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 2

Estimation pour 2008-2009: 4

Objectif pour 2010-2011: 6

c) Renforcement des réseaux d'information et d'échange de connaissances entre les principales parties prenantes des activités de développement menées au niveau sous-régional, notamment les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile, les CER et les organismes des Nations Unies.

- c) Augmentation du nombre de communautés de pratique participant à la structure de partage des connaissances établie par le BSR-AC

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 3

Estimation pour 2008-2009: 5

Objectif pour 2010-2011: 7

---

## Stratégie

32. La responsabilité de la mise en œuvre de cette composante incombe au Bureau sous-régional en Afrique centrale, situé à Yaoundé (Cameroun). La stratégie s'attachera à accorder un plus grand appui technique aux États membres et aux CER, afin d'améliorer leurs capacités en vue de l'intégration régionale, particulièrement dans les domaines prioritaires pour l'Afrique centrale. Une assistance sera fournie aux CER d'Afrique centrale pour leur permettre d'élaborer et d'exécuter des programmes de collaboration pluriannuels en vue de la mise en œuvre du cadre du NEPAD, ainsi que de la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD. On s'attachera à mettre en place et à tenir à jour des réseaux d'échange de connaissances et d'information pour exploiter et diffuser les meilleures pratiques au sein des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre inclura des activités de renforcement des capacités par la prestation de services consultatifs, l'organisation de séminaires de formation et d'études pour résoudre les problèmes de développement propres à l'Afrique centrale. Pour atteindre ces objectifs, le Bureau sous-régional renforcera les partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement opérant dans la sous-région, afin d'accroître l'efficacité et l'impact de la CEA. Il collaborera également étroitement avec d'autres parties prenantes, comme le secteur privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, dont la BAD, l'UA et le secrétariat du NEPAD.

## Facteurs externes

33. Les facteurs externes susceptibles d'influer sur la réussite des activités du sous-programme sont notamment: i) L'insécurité et les conflits dans la sous-région et leur impact sur le processus d'intégration régionale; ii) L'absence de volonté de la part des États

membres de poursuivre les objectifs de développement convenus au plan régional et international; et iii) L'insuffisance des ressources extrabudgétaires, en particulier en cas de partenaires multiples.

#### **Composante 4: Activités sous-régionales en Afrique de l'Est**

#### **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats**

**Objectif:** Renforcer les capacités des États membres en vue de l'intégration régionale, en accordant une importance particulière aux priorités spécifiques de la sous-région de l'Afrique de l'Est, dans le cadre général du NEPAD et des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD.

<b>Réalisations escomptées</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
a) Renforcement de la capacité des États membres et des CER d'Afrique de l'Est, à savoir la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et d'autres organisations intergouvernementales, d'élaborer et d'exécuter des politiques et des programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés visant à répondre aux principales priorités de l'intégration sous-régionale en Afrique de l'Est.	a) i) Augmentation du nombre de stratégies et de plans directeurs communs formulés et adoptés dans les domaines prioritaires des CER d'Afrique de l'Est  <i>Mesures des résultats:</i> 2006-2007: 2 Estimation pour 2008-2009: 4 Objectif pour 2010-2011: 6
b) Renforcement de la capacité des CER d'Afrique de l'Est d'exécuter des programmes pluriannuels grâce à l'amélioration des partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les autres organisations inter-gouvernementales, les organismes des Nations Unies, la BAD, l'UA et le secrétariat du NEPAD.	ii) Augmentation du nombre de bénéficiaires de programmes de formation  <i>Mesures des résultats:</i> 2006-2007: 50 Estimation pour 2008-2009: 75 Objectif pour 2010-2011: 100
	b) i) Augmentation du nombre de programmes et de projets entrepris conjointement avec les CER d'Afrique de l'Est et achevés, aux niveaux de la sous-région et des pays.  <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 1 Estimation pour 2008-2009: 4 Objectif pour 2010-2011: 6
	ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels la mobilisation des ressources extérieures à l'appui de programmes pluriannuels se fait conjointement avec les CER  <i>Mesures des résultats:</i> 2006-2007: - Estimation pour 2008-2009: 1 Objectif pour 2010-2011: 4

c) Renforcement des réseaux d'information et d'échange de connaissances entre les principales parties prenantes des activités de développement menées au niveau sous-régional, notamment les pouvoirs publics, les CER d'Afrique de l'Est, le secteur privé, la société civile et les organismes des Nations Unies.

c) Augmentation du nombre de communautés de pratique participant à la structure de partage des connaissances établie par le BSR-AE

*Mesures des résultats:*

2006-2007: néant

Estimation pour 2008-2009: 8

Objectif pour 2010-2011: 20

---

## **Stratégie**

34. La responsabilité de la mise en œuvre de cette composante incombe au Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, situé à Kigali (Rwanda). La stratégie s'attachera à accorder un plus grand appui technique aux États membres et aux CER, afin d'améliorer leurs capacités en vue de l'intégration régionale, particulièrement dans les domaines prioritaires pour l'Afrique de l'Est. Une assistance sera fournie aux CER d'Afrique de l'Est pour leur permettre d'élaborer et d'exécuter des programmes de collaboration pluriannuels en vue de la mise en œuvre du cadre du NEPAD, ainsi que de la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD. On s'attachera à mettre en place et à tenir à jour des réseaux d'échange de connaissances et d'information pour exploiter et diffuser les meilleures pratiques au sein des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre inclura des activités de renforcement des capacités par la prestation de services consultatifs, l'organisation de séminaires de formation et d'études pour résoudre les problèmes de développement propres à l'Afrique de l'Est. Pour atteindre ces objectifs, le Bureau sous-régional renforcera les partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement opérant dans la sous-région, afin d'accroître l'efficacité et l'impact de la CEA. Il collaborera également étroitement avec d'autres parties prenantes, comme le secteur privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, dont la BAD, l'UA et le secrétariat du NEPAD.

## **Facteurs externes**

35. Les facteurs externes susceptibles d'influer sur la réussite de l'exécution du sous-programme sont notamment: i) L'absence de paix et de sécurité dans les États membres de la sous-région et entre eux; ii) L'incapacité d'attirer des ressources extrabudgétaires suffisantes; et iii) L'accès limité des États membres aux TIC.

## Composante 5: Activités sous-régionales en Afrique australe

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

**Objectif:** Renforcer les capacités des États membres en vue de l'intégration régionale, en accordant une importance particulière aux priorités spécifiques de la sous-région de l'Afrique australe, dans le cadre général du NEPAD et des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres, de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et des autres organisations intergouvernementales d'élaborer et d'exécuter des politiques et des programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés visant à répondre aux principales priorités de l'intégration sous-régionale en Afrique australe, notamment l'infrastructure et les services, le commerce, l'investissement et la finance, l'exploitation minière et l'énergie, la sécurité alimentaire et le développement durable, la place des femmes dans le développement, et la réalisation des OMD.	a) i) Augmentation du nombre de stratégies et de cadres directeurs communs élaborés et adoptés dans ces domaines  <i>Mesures des résultats:</i> 2006-2007: 5 Estimation pour 2008-2009: 7 Objectif pour 2010-2011: 10
b) Renforcement de la capacité de la SADC d'exécuter des programmes pluriannuels grâce à l'amélioration des partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les autres organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, la BAD, l'UA et le secrétariat du NEPAD.	ii) Augmentation du nombre de bénéficiaires de programmes de formation  <i>Mesures des résultats:</i> 2006-2007: 50 Estimation pour 2008-2009: 75 Objectif pour 2010-2011: 100
	b) i) Augmentation du nombre de programmes et de projets entrepris conjointement avec les CER concernées et achevés, aux niveaux de la sous-région et des pays.  <i>Mesures des résultats:</i> 2006-2007: 2 Estimation pour 2008-2009: 4 Objectif pour 2010-2011: 8
	ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels la mobilisation des ressources extérieures à l'appui de programmes pluriannuels se fait conjointement avec les CER  <i>Mesures des résultats:</i> 2006-2007: - Estimation pour 2008-2009: 1 Objectif pour 2010-2011: 4



c) Renforcement des réseaux d'information et d'échange de connaissances entre les principales parties prenantes des activités de développement au niveau sous-régional, notamment les gouvernements, la SADC, le secteur privé, la société civile et les organismes des Nations Unies.

c) Augmentation du nombre de communautés de pratique participant à la structure de partage des connaissances établie par le BSR-AA

*Mesures des résultats:*

2006-2007: néant

Estimation pour 2008-2009: 3

Objectif pour 2010-2011: 5

---

## **Stratégie**

36. La responsabilité de la mise en œuvre de cette composante incombe au Bureau sous-régional en Afrique australe, situé à Lusaka (Zambie). La stratégie s'attachera à accorder un plus grand appui technique aux États membres et à la SADC, afin d'améliorer leurs capacités en vue de l'intégration régionale, particulièrement dans les domaines prioritaires pour l'Afrique australe. Une assistance sera fournie à la SADC pour lui permettre d'élaborer et d'exécuter des programmes de collaboration pluriannuels en vue de la mise en œuvre du cadre du NEPAD, ainsi que de la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD. On s'attachera à mettre en place et à tenir à jour des réseaux d'échange de connaissances et d'information pour exploiter et diffuser les meilleures pratiques au sein des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre inclura des activités de renforcement des capacités par la prestation de services consultatifs, l'organisation de séminaires de formation et d'études pour résoudre les problèmes de développement propres à l'Afrique australe. Pour atteindre ces objectifs, le Bureau sous-régional renforcera les partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement opérant dans la sous-région, afin d'accroître l'efficacité et l'impact de la CEA. Il collaborera également étroitement avec d'autres parties prenantes, comme le secteur privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, dont la BAD, l'UA et le secrétariat du NEPAD.

## **Facteurs externes**

37. Les facteurs externes susceptibles d'influer sur la réussite de l'exécution du sous-programme sont notamment: i) La faiblesse des mécanismes d'interaction pour le dialogue avec les États membres et les OSC, notamment un accès limité aux TIC; ii) L'incapacité d'attirer des ressources extrabudgétaires suffisantes; et iii) Les problèmes de ressources des institutions partenaires, qui les empêchent de donner suite aux engagements pris.

## Sous-programme 8: Planification et administration du développement

---

**Objectif :** Renforcer la capacité nationale et régionale de formuler et d'appliquer des politiques de développement et des stratégies de gestion économique

---

### Réalisations escomptées

a) Renforcer les compétences techniques et analytiques des spécialistes des secteurs public et privé, qui exercent les fonctions essentielles de gestion des stratégies économiques au sein des États membres.

### Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre d'experts nationaux capables de concevoir des moyens d'action en utilisant les méthodes et outils présentés dans les cours et dans les documents de sensibilisation de l'Institut africain de développement économique et de planification.

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 260

Estimation pour 2008-2009: 300

Objectif pour 2010-2011: 325

---

## Stratégie

38. La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à l'Institut africain de développement économique et de planification. L'un des principaux moyens utilisés pour atteindre les objectifs du sous-programme consiste à organiser des programmes sanctionnés par un diplôme ou un certificat, afin de donner aux cadres intermédiaires et supérieurs des secteurs public et privé des États membres les compétences requises pour faire face aux exigences présentes et futures des politiques de développement en Afrique. Dans cette optique, une attention particulière sera accordée au renforcement des compétences analytiques pour assurer la planification et la gestion des stratégies économiques; à l'élaboration de politiques permettant une meilleure compréhension des questions de commerce, d'intégration régionale et de mondialisation, ainsi que de problèmes de changements climatiques; et à la coordination des ressources intellectuelles d'Afrique et d'ailleurs pour promouvoir le programme du continent, en élargissant la gamme des choix possibles et en renforçant la pertinence. La stratégie s'attachera aussi à renforcer la coopération avec des institutions universitaires et de recherche africaines par des activités et programmes conjoints tels que des séminaires et des ateliers et les échanges de personnel. Plus particulièrement, elle s'emploiera à faire de l'IDEP (Institut africain de développement économique et de planification) un organisme efficace d'exécution des programmes mis en place par les bureaux sous-régionaux de la CEA pour renforcer les capacités des institutions sous-régionales et des CER, notamment en matière d'application de leurs programmes pluriannuels. La collaboration avec la Commission de l'Union africaine sera renforcée, notamment dans le cadre du programme sur l'intégration économique destiné à améliorer les connaissances des décideurs et leurs compétences dans le domaine de la coopération et de l'intégration régionales. L'Institut renforcera ses partenariats avec d'autres organisations régionales africaines comme la Banque africaine de développement et les institutions de recherche, aussi bien qu'avec les organismes des Nations Unies travaillant en Afrique. Il renforcera aussi sa collaboration avec d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux pour appuyer les programmes de renforcement des capacités et de développement du continent.

## Facteurs externes

39. On devrait atteindre les objectifs visés et obtenir les résultats escomptés si : a) les États membres continuent d'appuyer sans réserve les efforts déployés par l'Institut pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans les domaines de la gestion économique et de l'élaboration des politiques; et b) l'Institut dispose, de manière ininterrompue, de ressources suffisantes.

## Sous-programme 9: Statistiques

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

**Objectif:** Renforcer les capacités statistiques des États membres en vue d'améliorer la gestion économique, eu égard au Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques, et de surveiller les progrès vers la réalisation des objectifs de développement convenus aux niveaux national et international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres de produire et d'utiliser des statistiques économiques, démographiques et environnementales, notamment des statistiques ventilées par sexe et tenant compte des sexospécificités, à l'appui de l'intégration régionale et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).	a) Augmentation du nombre de pays qui ont élaboré des stratégies nationales de développement de la statistique, suivant les normes et pratiques internationales en la matière.  <i>Mesures des résultats:</i> 2006-2007: 3 Estimation pour 2008-2009: 22 Objectif pour 2010-2011: 35
b) Harmonisation des statistiques à l'appui de l'intégration régionale, des programmes de convergence macroéconomique, de la monnaie commune et d'une meilleure gestion économique au sein des communautés économiques régionales (CER).	b) Augmentation du nombre de bureaux nationaux de statistique et de CER utilisant des manuels de statistique harmonisés et conformes aux méthodes internationales, comme le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN, 1993).  <i>Mesures des résultats:</i> 2006-2007: 26 Estimation pour 2008-2009: 30 Objectif pour 2010-2011: 35

## **Stratégie**

40. La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe au Centre africain pour la statistique. Le sous-programme s'efforcera d'accroître l'aptitude des pays africains à collecter, à compiler et à utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées, pour suivre la réalisation des OMD et soutenir l'intégration régionale, notamment l'harmonisation des méthodes de recensement, d'enquête, de comptabilité nationale et de classification économique, des indicateurs des OMD, tout en respectant les cadres conceptuels internationaux tels que le Système de comptabilité nationale de 1993. Grâce à la concrétisation des réalisations escomptées, des données statistiques améliorées et comparables seront collectées pour alimenter les publications statistiques et la base de données statistiques africaines tenue par le Centre africain pour la statistique. En outre, le sous-programme soutiendra adéquatement les efforts des pays menant des activités statistiques, de recensement et d'enquête nécessaires pour suivre les progrès vers la réalisation des OMD et établir des statistiques ventilées par sexe et tenant compte des sexospécificités, activités auparavant couvertes par l'ancien sous-programme 6 intitulé «Promouvoir la condition de la femme». Le Centre s'emploiera à assurer la durabilité de son action en trouvant des solutions au problème institutionnel au sein du système statistique africain, notamment en fournissant aux pays l'aide appropriée pour concevoir, adopter et mettre en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique. Il assoira aussi sa stratégie sur le partenariat et la coordination dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique. Aussi le sous-programme veillera-t-il à la coordination et à la coopération avec les organisations des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD), les organisations intergouvernementales régionales et les organismes internationaux compétents, notamment la Division de statistique de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La stratégie sera axée sur l'élaboration et l'homologation de manuels sur les statistiques harmonisées, l'appui aux groupes de travail sur l'harmonisation statistique des indicateurs des OMD, la comptabilité nationale, la balance des paiements, l'organisation d'ateliers sur l'utilisation des manuels, l'établissement de données dans des pays pilotes, la tenue à jour de bases des données, le plaidoyer, l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, le renforcement des institutions, la mise en réseau des connaissances, le partage de l'information et des données d'expérience et la diffusion de pratiques exemplaires et, enfin, la fourniture d'assistance technique, notamment l'organisation de réunions de groupes d'experts et d'ateliers, et la fourniture de services consultatifs aux États membres et aux groupements sous-régionaux.

## **Facteurs externes**

41. Le Centre africain pour la statistique devrait atteindre ses objectifs en matière d'appui aux États membres et obtenir les résultats escomptés si: i) les États membres mettent en place les ressources nécessaires pour mener les opérations statistiques, les recensements et les enquêtes; ii) les CER, les partenaires régionaux et internationaux conjuguent leurs efforts pour soutenir l'harmonisation statistique et le renforcement des capacités. Le Comité de coordination des activités statistiques en Afrique, qui rassemble la BAD, la CUA, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et la CEA, aura un rôle actif à jouer en matière de coordination statistique dans la région et pour la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, dont la CEA assure le secrétariat.

## Sous-programme 10: Développement social

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

---

**Objectif:** Renforcer la capacité nationale et régionale de réduire la pauvreté, de réaliser un développement social durable, équitable et sans exclusive, conformément aux objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

---

#### Réalisations escomptées

a) Amélioration de la capacité nationale et régionale d'élaborer, d'exécuter et de superviser des politiques et programmes pour accélérer le progrès vers la réalisation des OMD et pour une prestation efficace des services sociaux.

#### Indicateurs de succès

a) i) Accroissement du nombre de pays qui utilisent les connaissances et l'information générées par les outils pédagogiques et qui partagent les réseaux mis en place par le sous-programme pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes et pour le suivi des progrès vers les OMD.

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 12

Estimation pour 2008-2009: 20

Objectif pour 2010-2011: 30

ii) Augmentation du nombre de décideurs et d'autres acteurs qui ont acquis une meilleure connaissance des moyens d'action pour une prestation efficace et équitable de services sociaux, grâce aux programmes de renforcement des capacités de la CEA.

*Mesures des résultats:*

2006-2007: 80

Estimation pour 2008-2009: 100

Objectif pour 2010-2011: 150

---

### Stratégie

42. La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe au Centre africain pour le genre et le développement social. En dépit de la relative croissance des économies de la région, l'Afrique reste toujours à la traîne en ce qui concerne la réalisation des OMD. Aussi la stratégie visera-t-elle avant tout à renforcer la capacité des pays africains d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des politiques et programmes de réduction de la pauvreté, à trouver des solutions aux problèmes liés au développement social, tels que l'inégalité et la marginalisation des groupes vulnérables de la société. Dans ce contexte, le sous-programme sera axé sur la fourniture d'une

assistance accrue aux pays membres dans le domaine du suivi et de l'évaluation des progrès dans la réalisation des OMD et le respect d'autres engagements régionaux et internationaux. En vue de renforcer l'impact de ses activités et de soutenir l'échange de bonnes pratiques, le sous-programme renforcera son intervention au sein du Groupe africain de réflexion sur les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) tout en s'intéressant aux autres initiatives nouvelles, telles que le réseau régional sur l'emploi. Le sous-programme mettra également l'accent sur la mobilisation des ressources en vue de réaliser les principales priorités de développement humain et social touchant à des aspects aussi essentiels que l'intégration des questions démographiques dans les programmes de développement, l'emploi, les jeunes, les migrations, le VIH/sida, la santé, la valorisation des ressources humaines, l'intégration sociale et d'autres questions sociales connexes. La collaboration sera renforcée avec les institutions régionales clefs comme la Commission de l'Union africaine et son programme, le NEPAD, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales; les organismes et fonds des Nations Unies comme le PNUD, ONUSIDA, le BIT; les organismes multilatéraux et bilatéraux, notamment la Commission européenne, la Banque mondiale, les institutions universitaires et les organisations de la société civile.

### **Facteurs externes**

43. On devrait atteindre les objectifs visés et obtenir les résultats escomptés si: a) les États membres s'engagent à mettre en œuvre les cadres d'action régionaux et internationaux relatifs au développement social, notamment à mettre en œuvre les protocoles et conventions de l'Union africaine et le programme du NEPAD; b) les partenaires soutiennent les efforts de la CEA et sont disposés à renforcer leur collaboration en faveur de la Commission, des États membres et des CER; et c) les États membres prennent des mesures pour fournir les données et les rapports nécessaires au sous-programme en temps voulu.

## **Textes portant autorisation du programme**

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 55/2 Déclaration du Millénaire.
- 57/2 Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
- 57/144 Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire.
- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.
- 58/220 Coopération économique et technique entre pays en développement.
- 58/269 Renforcement de l'Organisation des Nations Unies: un programme pour aller plus loin dans le changement.
- 59/22 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie.
- 59/250 Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.
- 60/1 Document final du Sommet mondial de 2005.
- 60/157 Le droit au développement.
- 60/215 Vers des partenariats mondiaux.
- 60/212 Coopération Sud-Sud.
- 60/223 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.
- 60/228 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés: réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.
- 60/235 Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique.

- 61/229 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international.
- 61/296 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.
- 1999/5 Élimination de la pauvreté et renforcement des capacités.
- 2004/246 Coopération régionale.
- 2005/44 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.
- 2005/48 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.
- 2003/49 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies.
- 2007/4 Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique.
- 2007/28 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
- 2007/29 Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16.
- 2007/32 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 844 (XXXIX) Repositionner la CEA pour qu'elle réponde mieux aux priorités de l'Afrique.
- 845 (XXXIX) Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.



- 853 (XL) Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique.

**Sous-programme 1**  
**Commerce, finances et développement économique**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 54/197 Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement.
- 59/249 Coopération pour le développement industriel.
- 60/188 Mise en oeuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.
- 60/204 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance.
- 60/215 Vers des partenariats mondiaux.
- 61/186 Commerce international et développement.
- 61/187 Système financier international et développement.
- 61/188 Crise de la dette extérieure et développement.
- 61/191 Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.
- 61/207 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance.
- 61/211 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.
- 61/213 Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006).
- 61/214 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté.
- 62/6 Gérer la mondialisation grâce au renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce et des investissements.

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2004/64 Conférence internationale sur le financement du développement.
- 2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous.
- 2007/30 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement.
- 2007/31 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 798 (XXX) Promotion de l'investissement privé en Afrique.
- 840 (XXXV) Mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.
- 847 (XL) Aide pour le commerce.
- 848 (XL) Financement du développement.

**Sous-programme 2**  
**Sécurité alimentaire et développement durable**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 47/188 Création d'un comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique.
- 47/191 Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.
- 54/214 La conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale.
- 57/271 Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après.

- 59/228 Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème "L'eau, source de vie" (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau.
- 60/193 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable.
- 60/194 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.
- 60/197 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures.
- 60/200 Année internationale des déserts et de la désertification, 2006.
- 60/202 Convention sur la diversité biologique.
- 61/202 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.
- 62/8 Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques.

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2004/58 Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable.

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 800 (XXX) Stratégie et plan d'action pour l'évaluation, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau en Afrique.
- 801 (XXX) Sécurité et autosuffisance alimentaire en Afrique.
- 852 (XL) Changements climatiques et développement en Afrique.

### **Sous-programme 3** **Gouvernance et administration publique**

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 48/180 L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable.
- 54/128 Action contre la corruption.
- 54/204 Les entreprises et le développement.
- 58/142 Participation des femmes à la vie politique.
- 60/34 Administration publique et développement.
- 60/211 Mise en valeur des ressources humaines.
- 61/230 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.
- 62/7 Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

#### *Résolutions du Conseil économique et social*

- 2005/3 Administration des affaires publiques et développement.

#### *Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 798 (XXX) Promotion de l'investissement privé en Afrique.

### **Sous-programme 4** **Information, science et technologie au service du développement**

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 50/102 Appui du système des Nations Unies à la science et à la technique en Afrique.
- 57/4 Coopération régionale pour la téléinformatique au service du développement.
- 58/199 Création d'une culture mondiale de la cybersécurité et protection des infrastructures essentielles de l'information.

- 59/220 Sommet mondial sur la société de l'information.
- 59/309 Multilinguisme.
- 60/99 Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.
- 60/205 Science et technique au service du développement.

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2003/19 Sommet mondial sur la société de l'information.
- 2007/8 Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information.

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 758 (XXVIII) Rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique dans le développement durable.
- 766 (XXVIII) Renforcement des systèmes d'information pour le développement, pour la coopération et l'intégration régionales en Afrique.
- 789 (XXIX) Renforcement des systèmes d'information en vue du redressement et du développement durable en Afrique.
- 795 (XXX) Mise en place de l'autoroute de l'information en Afrique.
- 812 (XXXI) Mise en œuvre de l'Initiative société africaine à l'ère de l'information (AISI).
- 817 (XXXI) Conférence régionale africaine sur la science et la technologie.

**Sous-programme 5**  
**Coopération économique et intégration régionale**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 50/103 Mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.
- 50/126 Eau potable et assainissement.
- 56/180 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral.

- 58/201 Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit.
- 58/217 Décennie internationale d'action, "L'eau, source de vie", (2005-2015).
- 59/228 Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème "L'eau, source de vie" (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau.
- 60/5 Amélioration de la sécurité routière mondiale.
- 61/192 Année internationale de l'assainissement (2008).

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2005/44 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.
- 2007/16 Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar.

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 818 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique.
- 819 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique.
- 822 (XXXI) Mise en œuvre du traité instituant la Communauté économique africaine: renforcement des communautés économiques régionales; rationalisation et harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales.

**Sous-programme 6**  
**Parité et participation des femmes au développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 58/142 Participation des femmes à la vie politique.
- 58/206 Participation des femmes au développement.
- 59/167 Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle".

- 59/248 Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement.
- 60/138 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural.
- 60/140 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
- 60/141 Les petites filles.
- 60/210 Participation des femmes au développement.
- 60/229 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 1998/12 Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de Beijing.
- 2003/44 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin.
- 2004/4 Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies.
- 2007/33 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies.

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 802 (XXX) Plate-forme d'action africaine : position commune africaine pour la promotion de la femme.
- 824 (XXXI) Suivi des conférences de Dakar et de Beijing: mise en oeuvre des plates-formes d'action mondiale et régionale pour la promotion de la femme.

## **Sous-programme 7** **Activités sous-régionales pour le développement**

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 56/180 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral.
- 59/250 Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.
- 61/51 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe.
- 61/212 Groupes de pays en situation particulière: mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.
- 61/234 Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique.

### *Résolutions du Conseil économique et social*

- 2003/3 État de l'application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

### *Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 828 (XXXII) Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets: renforcement de la présence de la Commission économique pour l'Afrique dans les sous-régions.
- 830 (MFC 1 A) Réforme des commissions régionales: Relations entre la Commission économique pour l'Afrique, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique (résolution adoptée à la 1ère réunion du Comité ministériel de suivi).

## **Sous-programme 8** **Planification et administration du développement**

### *Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 799 (XXX) Promotion du développement humain en Afrique.



- 839 (XXXV) Institut africain de développement économique et de planification.
- 846 (XXXIX) Institut africain de développement économique et de planification.
- 851 (XL) Institut africain de développement économique et de planification.

## **Sous-programme 9 Statistique**

### *Résolutions du Conseil économique et social*

- 1995/7 Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000).
- 2000/27 Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU.

### *Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 845 (XXXIX) Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.
- 849 (XL) Statistique et renforcement des capacités statistiques en Afrique.

## **Sous-programme 10 Développement social**

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 47/5 Proclamation sur le vieillissement.
- 49/128 Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement.
- 50/81 Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.
- 50/107 Célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.
- 55/2 Déclaration du Millénaire.
- 57/144 Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire.
- 59/147 Célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà.

- 60/1 Document final du Sommet mondial de 2005.
- 60/2 Politiques et programmes mobilisant les jeunes.
- 60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde.
- 60/130 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
- 60/131 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées: réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées.
- 60/135 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.
- 60/157 Le droit au développement.
- 60/169 Protection des migrants.
- 60/203 Application des décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.
- 60/211 Mise en valeur des ressources humaines.
- 60/227 Migrations internationales et développement.
- 61/228 2001-2010: Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.
- 60/231 Droits de l'enfant.
- S-21/2 Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.
- 61/141 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
- 61/142 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.
- 61/165 Protection des migrants.
- 61/208 Migrations internationales et développement.

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 1995/7 Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000.
- 1997/2 Migrations internationales et développement.
- 2001/42 Campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté.
- 2003/13 Coopération nationale et internationale au service du développement : réalisation des objectifs sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
- 2004/48 Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable.
- 2005/48 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.
- 2007/27 Additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 748 (XXVIII) Population, famille et développement durable.
- 832 (XXXIII) Le VIH/sida en Afrique.
- 853 (XL) Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique.
- 845 (XXXIX) Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.